

# Évaluation périodique du programme de doctorat en sciences infirmières

Faculté des sciences infirmières

*Conseil universitaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de doctorat en sciences infirmières (Ph. D.) est rattaché à la Faculté des sciences infirmières. À la session d'automne 2018, 37 étudiants étaient inscrits à ce programme, qui compte 90 crédits. Le doctorat en sciences infirmières, créé en 2008 (CU-2008-49) et implanté en 2010 (CE-2010-72), fait ici l'objet d'une première évaluation périodique.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'automne 2018, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés et enseignants). La direction de programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2019. Ce dossier a été transmis à deux experts provenant de *Boston College* et de l'Université du Québec en Outaouais. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en mars 2019 afin de rencontrer divers intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le doctorat en sciences infirmières est pertinent et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ce programme. Il a toutefois formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et il a fait des suggestions pour l'améliorer. Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions par un plan d'action.

### PRINCIPALES FORCES

- L'expertise et la disponibilité des enseignants.
- Les assises philosophiques et théoriques de la discipline infirmière.
- Le rayonnement du programme à l'international.
- La présence de la Chaire de recherche du Canada en technologie et pratiques en santé ainsi que la diversité des partenaires de recherche.
- Les activités scientifiques (École d'été, journée scientifique annuelle, Dialogue nomade).
- L'activité d'accueil conjointe avec le doctorat en santé communautaire.
- Le soutien du personnel (conseillère au développement de la recherche et bibliothécaire).
- L'environnement physique (équipement et laboratoire).

### RECOMMANDATIONS

- R1 Que l'on revoie le processus de sélection du directeur de recherche.
- R2 Que l'on améliore le suivi lié aux exigences de la langue anglaise et aux mesures complémentaires permettant aux étudiants de les atteindre.
- R3 Que l'on ajoute un cours de méthodologie de la recherche à la formation.
- R4 Que l'on s'assure que les étudiants ont une formation adéquate en communication scientifique.

---

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).

- R5 Que l'on revoie les volets rétrospectif et prospectif de l'examen de doctorat.
- R6 Que l'on mette en place des moyens pour améliorer le sentiment d'appartenance et favoriser l'intégration des étudiants.
- R7 Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer l'encadrement des étudiants.
- R8 Que l'on mette en place des mesures visant à réduire la durée des études.
- R9 Que l'on s'assure que les enseignants se concertent pour assurer la cohérence de la formation.

#### **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on revoie les stratégies de promotion afin de mettre en évidence les forces du programme, les intérêts de recherche des professeurs et leurs publications.
- S2 Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés du rôle du comité d'encadrement.
- S3 Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des professions et employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel.

# Évaluation périodique du programme de

**Doctorat en sciences infirmières**

**PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE**  
de la Faculté des sciences infirmières

soumis au  
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

2 octobre 2020



## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences infirmières a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Il s'agit de la première évaluation du programme de doctorat en sciences infirmières depuis sa création.

La première École de sciences infirmières ouvre ses portes à l'Université Laval en 1967, avec pour objectif d'encadrer des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences infirmières pour tout l'Est-du-Québec. Cette école deviendra en 1997 la Faculté des sciences infirmières (FSI). On dénote à cette époque un manque de personnes détentrices de doctorat en sciences infirmières pour combler les besoins en recherche dans ce domaine, dans une société où les soins sont de plus en plus complexes. Le programme de doctorat en sciences infirmières voit ainsi le jour officiellement en 2010, avec l'espoir que les candidats qui en rempliront les exigences deviendront des leaders scientifiques dans la discipline des sciences infirmières, qu'ils contribueront de façon dynamique à générer des connaissances nécessaires au développement et à l'évolution des sciences infirmières et qu'ils formeront les nouvelles générations de scientifiques dans le domaine des sciences infirmières.

Cette première évaluation a permis de faire ressortir des forces du programme de doctorat : l'accent qui est mis sur les assises philosophiques et théoriques de la discipline infirmière, l'expertise et la disponibilité des enseignants, la diversité des partenaires de recherche et le rayonnement du programme à l'international, les activités scientifiques dont une école d'été et une journée scientifique annuelle, de même qu'une Chaire de recherche du Canada en technologies et pratiques en santé. Par ailleurs, l'évaluation périodique a aussi permis de mettre en lumière différents enjeux. Le CIEP a donc formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et il a fait des suggestions pour l'améliorer.

## **2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir**

Le doctorat en sciences infirmières permet d'acquérir une solide connaissance des assises théoriques en sciences infirmières et des méthodes de recherche appliquées au domaine. Il permet de développer l'autonomie nécessaire pour mener des recherches originales et pour en communiquer les résultats.

Le programme de doctorat en sciences infirmières (Ph. D.) prépare l'étudiant à œuvrer comme chercheur autonome ou comme professeur-chercheur au sein d'un corps professoral dans des milieux d'enseignement universitaire, des instituts ou centres de recherche, des établissements de santé et des organismes nationaux ou internationaux qui ont besoin d'experts-conseils et de chefs de file en sciences infirmières. La thèse contribue à l'avancement des connaissances liées à

la discipline infirmière tant par son originalité, sa rigueur scientifique et sa pertinence sur le plan théorique que par ses retombées sur le plan des pratiques infirmières.

En conformité avec les objectifs généraux des programmes de doctorat inscrits dans le Règlement des études de l'Université Laval (article 117.1), des objectifs spécifiques ont été formulés pour le programme de doctorat en sciences infirmières. Ces objectifs sont aussi en concordance avec les principes généraux du Cadre national de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières. Ainsi, au terme de sa formation doctorale, l'étudiant inscrit à ce programme sera en mesure :

- de porter un regard critique sur le statut épistémologique du savoir infirmier;
- de contribuer à l'effort d'organisation, de conceptualisation et de systématisation nécessaire à l'avancement des connaissances théoriques, méthodologiques et empiriques de la discipline infirmière;
- d'interpréter de façon critique des résultats de recherche issus de modèles conceptuels ou de théories propres à la discipline infirmière ou empruntés à d'autres disciplines;
- de mener de façon autonome des recherches originales en ayant recours à des méthodes connues et appropriées ou en développant de nouvelles méthodes, ces travaux conduisant à l'avancement des connaissances et des pratiques liées à la discipline infirmière;
- de transmettre et de partager les résultats de ses travaux de recherche à différents auditoires, comme les pairs, les praticiens et la population, et ce, au moyen de publications, de présentations orales et d'autres formes d'échanges.

Dans une société en constante évolution, il est nécessaire de développer des savoirs infirmiers pour soutenir la pratique des soins et la santé des personnes en interaction avec leur environnement, surtout considérant tous les besoins de société émergents et grandissants, en raison notamment du vieillissement de la population, de la prépondérance des maladies chroniques, des transformations du système de santé et de l'évolution des technologies. Le programme de doctorat en sciences infirmières regroupe des professeurs qui œuvrent dans divers domaines du savoir. Leurs thématiques de recherche, et celles des étudiants diplômés qu'ils dirigent, regroupent les secteurs importants et en émergence du savoir infirmier selon sept catégories : 1) assises philosophiques et théoriques de la discipline infirmière, 2) développement et évaluation des soins, interventions et pratiques infirmières, 3) approches participatives et centrées sur la personne, 4) promotion et éducation pour la santé, 5) organisation et administration des soins et des services, 6) transfert et utilisation des connaissances, et 7) formation infirmière.

En plus de devenir un leader et de contribuer de façon dynamique à générer des connaissances nécessaires au développement et à l'évolution de la pratique et de la discipline infirmière, l'étudiant fera des apprentissages qui lui permettront d'obtenir le titre de chercheur autonome ou de professeur, et d'occuper différents postes. Les milieux universitaires qui possèdent des programmes de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières demeurent des employeurs importants pour les diplômés du programme de doctorat en sciences infirmières de la FSI. Parmi ceux-ci, on dénote un besoin particulier au niveau des Universités du Québec, dont certaines ont embauché plusieurs finissants dans les dernières années. Ces universités exigent de

plus en plus lors des embauches que des professeurs détiennent un doctorat en sciences infirmières, ce qui explique leurs besoins accrus. De même, les nombreux départs à la retraite en raison de l'âge des professeurs au Québec entraînent aussi des besoins plus élevés depuis quelques années dans les autres universités du Québec : Université de Montréal, Université McGill, Université de Sherbrooke et Université Laval. De la même manière, des universités hors Québec, dont l'Université du Nouveau-Brunswick, ont également besoin de combler des postes de professeurs en sciences infirmières détenteurs d'un doctorat. Cette situation particulière fait que le niveau d'emploi dans les universités pour les finissants des programmes de doctorat en sciences infirmières est particulièrement bon en comparaison à d'autres domaines, si bien qu'il arrive que des étudiants soient embauchés avant la fin de leurs études. De plus, de nombreux étudiants étrangers inscrits au programme occupent des postes d'enseignants dans leurs pays d'origine, ce qui fait en sorte que le programme contribue à la formation de professeurs de carrière pour d'autres pays francophones (Belgique, Bénin, Cameroun, France, Liban, Suisse, Tunisie). Le milieu universitaire ne constitue cependant pas le seul milieu de travail pour les finissants qui peuvent occuper différents emplois tels qu'agent de planification, de programmation et de recherche, chargé de projets, consultant expert-conseil ou gestionnaire, dans des centres ou organismes de recherche.

### **3. Actions proposées pour répondre aux recommandations**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

#### **R1 - Que l'on revioie le processus de sélection du directeur de recherche.**

Les conditions actuelles d'admission dans le programme exigent qu'un professeur accepte de diriger les travaux des étudiants avant qu'ils soient admis. Des changements de direction surviennent parfois en fonction des opportunités que les étudiants rencontrent et des intérêts qu'ils développent au cours de leur formation.

#### **A-1.1 : Encourager davantage les échanges entre les candidats et les professeurs avant l'admission**

Les domaines d'expertise et de recherche des professeurs seront communiqués aux candidats potentiels (via le site web de la faculté, la direction de programme, etc.), de façon à mettre en valeur l'ensemble des profils disponibles et les recherches des professeurs en cours. Les candidats seront invités à lire les travaux et publications des professeurs et à échanger avec eux (via des échanges courriels, des rencontres en présentielles ou virtuelles) afin de préciser leurs intérêts et les opportunités déjà disponibles. De cette manière, les candidats pourront mieux choisir un directeur lors de leur demande d'admission.

Pour ce faire, nous suivrons les recommandations à venir de la FESP à ce sujet. Aussi, dans les documents soumis par le candidat lors de sa demande d'admission, nous ajouterons un point d'explication relatif au choix raisonné du directeur de recherche.

### **A-1.2 : Mettre en place un processus de suivi favorisant la pérennité du jumelage étudiant-directeur**

Afin d'éviter des changements de direction pouvant ralentir la durée des études, la direction de programme abordera ce sujet avec les étudiants dès le début du parcours doctoral.

Par ailleurs, en suivant de près le plan de collaboration entre les étudiants et les professeurs, nous identifierons rapidement des difficultés et prendrons des mesures à ce sujet. Nous intégrerons ainsi dans ce plan un point relatif au choix du directeur de recherche.

De plus, la mise en place systématique d'un comité d'encadrement, tel que précisé à l'action A-7.2, viendra également favoriser la pérennité de ce jumelage étudiant-directeur.

#### ***Résultats escomptés***

Ces mesures faciliteront le choix du directeur de recherche et les changements de direction seront dorénavant rares. Au moment de l'admission, la première mesure (A.1.1) renforcera les liens établis entre les étudiants admis et le directeur. La seconde mesure (A.1.2) permettra de favoriser la pérennité de la direction et d'éviter que des changements ne viennent entraver le parcours doctoral. Ces mesures permettront ainsi de soutenir le jumelage étudiant-directeur et de réduire la durée des études.

### **R2 - Que l'on améliore le suivi lié aux exigences de la langue anglaise et aux mesures complémentaires permettant aux étudiants de les atteindre.**

Actuellement, la compréhension de l'anglais écrit est vérifiée par un test de classement avant la première session ou au début de celle-ci, mais il ne s'agit ni d'une condition d'admission ou de diplomation. L'importance d'une bonne compréhension de l'anglais écrit est relevée puisque la littérature scientifique et disciplinaire en sciences infirmières est majoritairement dans cette langue. Les lacunes à ce niveau sont d'ailleurs identifiées comme un facteur pouvant retarder ou nuire au cheminement de l'étudiant.

### **A-2.1 : Vérifier la maîtrise de la langue anglaise avant l'admission et encourager la poursuite de cours de langue au besoin.**

On demandera dorénavant un test de classement exigeant un niveau minimal de maîtrise de la langue comme condition d'admission. Pour ceux qui éprouvent des difficultés dans l'usage de cette langue, la direction de programme proposera, dans le cadre d'une scolarité préparatoire ou en cours de scolarité doctorale, un éventail de mesures d'apprentissage en lien avec ce qui est disponible à l'Université Laval.

#### ***Résultat escompté***

Une meilleure compréhension de l'anglais favorisera une progression plus rapide de l'étudiant dans le programme. Cet effet pourra être vérifié auprès des professeurs responsables de ces cours dans les prochaines années.

### **R3 - Que l'on ajoute un cours de méthodologie de la recherche dans la formation**

Cette recommandation touche à un aspect de la scolarité et rejoint directement d'autres recommandations en lien avec les examens doctoraux (R5), la formation en communication



scientifique (R4), et l'implication des professeurs dans la formulation d'une scolarité cohérente (R9). Nous proposons alors de considérer ces différents aspects dans la formulation d'actions qui visent non seulement les apports et les compétences en méthodologie de la recherche, mais également qui permettront aux étudiants :

- De cheminer adéquatement dans l'ensemble des séminaires doctoraux actuels et de tirer pleinement profit de ces contenus théoriques pour préparer l'examen rétrospectif qui leur succède;
- Et d'initier rapidement la rédaction du projet de recherche en vue de l'examen doctoral prospectif.

En d'autres mots, les actions énumérées ci-dessous dépassent l'objectif visé par la recommandation 3, et ce, afin de soutenir au mieux la réussite des étudiants et de réduire la durée de leurs études.

### **A-3.1 : Mettre en place une scolarité préparatoire qui permettra aux étudiants d'avoir les acquis nécessaires pour entrer dans la scolarité doctorale**

Une scolarité préparatoire permet aux étudiants de développer les acquis nécessaires pour cheminer adéquatement et dans les délais requis dans un espace disciplinaire, théorique et de recherche. Elle aide aussi des étudiants à se familiariser avec l'environnement d'apprentissage nouveau et le contexte non familier qu'ils commencent à habiter (incluant l'usage de la langue).

Nous proposerons ainsi une scolarité préparatoire et/ou complémentaire aux étudiants admis selon leur dossier académique et leur parcours antérieur. Cette scolarité pourra inclure des cours disciplinaires et des cours de recherche, comme des cours de langue. Elle reposera notamment sur les cours de maîtrise donnés à la FSI.

#### ***Résultats escomptés***

Cette scolarité préparatoire permettra aux étudiants d'avoir les acquis nécessaires avant de débiter la scolarité doctorale, et ainsi de mieux réussir dans son parcours académique.

### **A-3.2 : Élaborer un cours obligatoire de méthodologie de la recherche.**

Outre les acquis en méthodologie de recherche obtenus dans le cadre des études antérieures et d'une scolarité préparatoire potentielle, des contenus de cours à hauteur de 3 crédits seront ajoutés dans la scolarité existante en remplacement d'un des 2 cours optionnels. Ces contenus permettront aux étudiants de renforcer leurs compétences en recherche et d'avancer leur projet de recherche à venir.

#### ***Résultats escomptés***

Ces 3 crédits de méthodologie permettront d'accroître les capacités des étudiants à problématiser une recherche, à développer une démarche méthodologique et à faire l'analyse critique de textes scientifiques. Ces capacités leur seront utiles dans la réalisation de leur projet de thèse, et leur permettront d'atteindre une compréhension élargie de la littérature scientifique dans leur domaine de recherche qui souvent fait appel à diverses méthodologies. Ainsi, l'ajout de ce cours pourra aider à diminuer la durée des études, en combinaison avec d'autres mesures.

### A-3.3 : Proposer une scolarité plus dynamique et cohérente à partir des 3 cours actuels et des crédits de méthodologie ajoutés

La scolarité au sein du programme de doctorat comporte actuellement 3 cours obligatoires disciplinaires (9 crédits), ainsi que 2 cours optionnels (6 crédits), pour un total de 5 cours. L'ajout de 3 crédits de contenus méthodologiques portera à 4 le nombre de cours obligatoires pour un total de 12 crédits, auxquels s'ajoutera désormais un seul cours à option de 3 crédits.

Le cours SIN-8001 sera par ailleurs revu de manière à ce que certains de ses contenus abordent les devis habituellement rencontrés dans des projets de recherche scientifique, qui seront ensuite approfondis dans le nouveau cours SIN-8004.

**Tableau 1.** Distribution de cours obligatoires dans le parcours du programme de Doctorat SIN - avant et suivant le plan d'action.

Avant	Crédits	Plan d'action	Crédits
SIN 8000 : Savoir infirmier scientifique	3	SIN 8000 : Savoir infirmier scientifique	3
SIN 8001 : Nature et développement du savoir infirmier : questionnement philosophique	3	SIN 8001 : <i>Nouveau titre à envisager</i> « Paradigmes et courants scientifiques dans la production de savoirs en sciences infirmières »	3
SIN 8003 Théorie infirmière	3	SIN 8003 Séminaire Théorie infirmière	3
		<i>Nouveau Séminaire</i> : SIN 8004 - Développement et analyse de savoirs : problématique et devis méthodologiques	3
Séminaire à option	3	Séminaire à option	3
Séminaire à option	3		
<b>Sous-Total</b>	<b>15</b>		<b>15</b>
SIN 8010 – Examen rétrospectif	3	SIN 8010 – Examen rétrospectif	3
SIN 8011 – Examen prospectif	6	SIN 8011 – Examen prospectif	6

En regard des contenus enseignés, nous allons composer une scolarité plus cohérente qui mène plus rapidement à la réalisation des 2 examens doctoraux.

#### **Résultats escomptés**

La nouvelle structure proposée facilitera le cheminement des étudiants dans le programme, à leur préparation aux examens de doctorat et à leur projet de recherche, et réduira ainsi la durée des études.

## **R4 - Que l'on s'assure que les étudiants ont une formation adéquate en communication scientifique.**

### **A-4.1 : Structurer l'offre de formation et les occasions d'apprentissage sur la communication scientifique.**

Les responsables des séminaires doctoraux obligatoires seront mis à contribution afin que les étudiants poursuivent/approfondissent le développement de leurs compétences en communication scientifique. Il s'agira notamment de profiter des activités d'intégration disciplinaire et méthodologique développées dans les cours SIN-8003 et SIN-8004 pour réaliser des communications orales.

Divers ateliers pratiques sont par ailleurs déjà offerts. D'autres opportunités sont également disponibles sur le campus, comme par exemple l'offre de formation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Afin de s'assurer que tous les étudiants soient informés adéquatement de ces opportunités d'activités d'apprentissage et de structurer au mieux l'offre de formation sur la communication scientifique, un calendrier annuel leur sera proposé à la session d'automne. Le calendrier annuel s'assurera d'une cohésion et d'une synergie pour l'ensemble de l'offre de formation. L'implantation de cette mesure permettra de miser sur les formations déjà existantes, tout en bonifiant l'offre d'ateliers complémentaires

Nous continuerons également d'appuyer l'Association des étudiantes et étudiants en sciences infirmières inscrits aux études supérieures (AESIIES) dans le développement d'une journée scientifique parallèle à la journée annuelle scientifique de la FSI. Celle-ci permettra aux étudiants de partager oralement des contenus en lien avec l'avancée de leurs travaux doctoraux. La participation à d'autres journées scientifiques et colloques nationaux et internationaux sera également stimulée.

### **Résultats escomptés**

L'ensemble de ces mesures permettra d'offrir une formation en communication scientifique plus complète et structurée, à laquelle tous les étudiants auront accès de manière égale. Elle devrait ainsi augmenter la satisfaction des étudiants quant à l'offre de formation et contribuer à améliorer leurs compétences en communication scientifique.

## **R5 - Que l'on revoie les volets rétrospectif et prospectif de l'examen de doctorat.**

### **Examen de doctorat I (volet rétrospectif)**

Avec l'évaluation du programme de doctorat, on conclut qu'il importe de mieux préparer les étudiants à cet examen.

### **A-5.1 : Mieux préparer tous les étudiants à l'examen rétrospectif de doctorat.**

Afin d'assurer une meilleure préparation, rappelons que les mesures 3.1 et 3.3 prises sous la troisième recommandation permettront déjà de répondre en grande partie aux problèmes que rencontrent les étudiants avec cet examen. Une scolarité préparatoire ou complémentaire préalable à l'admission permettra aux étudiants d'avoir des acquis de base sur le plan disciplinaire et de profiter pleinement des séminaires SIN-8000, SIN-8001 et SIN-8003.

### ***Résultats escomptés***

L'examen rétrospectif, ses modalités, ses exigences et ses buts seront mieux compris. Les modifications apportées à cet examen rétrospectif permettront d'augmenter leur réussite. Ces modifications contribueront ainsi, comme plusieurs autres actions mises de l'avant dans ce plan, à diminuer la durée des études.

### ***Examen de doctorat II (volet prospectif)***

Actuellement, une version préliminaire du protocole de recherche plutôt qu'une version avancée est demandée lors de l'examen prospectif, ce qui retarde le cheminement de l'étudiant. En effet, le protocole doit encore trop souvent être travaillé après l'examen pour recevoir à nouveau des commentaires du comité d'encadrement.

#### **A-5.2 : Demander une version plus aboutie du protocole de recherche lors de l'examen prospectif de doctorat.**

Dorénavant, l'étudiant devra produire et présenter une version plus aboutie du protocole de recherche afin qu'elle soit prête à être approuvée par un comité d'éthique de la recherche. Les évaluateurs pourront ainsi disposer d'un meilleur portrait du projet de l'étudiant et leurs commentaires favoriseront l'avancement de son projet de recherche.

### ***Résultats escomptés***

Cette mesure permettra d'obtenir une version du protocole de recherche pouvant rapidement être transmis à un comité d'éthique de la recherche, ce qui favorisera la progression du projet de recherche de l'étudiant et aidera à diminuer la durée des études.

#### **A-5.3 : Proposer des activités permettant d'accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur recherche doctorale**

L'évaluation du programme de doctorat montre que la rédaction du protocole de recherche se fait trop tardivement, ce qui allonge la durée des études. Afin d'accélérer la validation de cet examen, des activités de recherche et des ateliers seront disponibles dès la première année d'études.

Le nouveau cours de méthodologie, devis et problématique permettra ainsi d'avancer dans le projet de recherche. C'est notamment le but recherché de l'activité d'intégration méthodologique de ce nouveau séminaire SIN-8004.

Des ateliers supplémentaires non créditées et non obligatoires, dont plusieurs existent déjà, seront par ailleurs déployés sur l'ensemble de l'année. Ils seront bonifiés et organisés dans un calendrier permettant d'offrir un programme et un environnement d'animation scientifique.

### ***Résultats escomptés***

Ces diverses activités permettront d'appuyer les étudiants dans l'élaboration de leur protocole de recherche, tout en créant une culture de partage intellectuel scientifique. Elles aideront à réduire la durée des études en encourageant les étudiants à travailler plus tôt sur leur projet de thèse et leur protocole de recherche, et ainsi à réaliser plus rapidement leur examen prospectif.

**R6 - Que l'on mette en place des moyens pour améliorer le sentiment d'appartenance et favoriser l'intégration des étudiants.**

**A-6.1 : Organiser des rencontres avec les étudiants afin d'améliorer le sentiment d'appartenance et de favoriser l'intégration des étudiants**

À la suite du dépôt de leur rapport, les experts externes mentionnaient « qu'il est effectivement important d'amorcer ou de poursuivre le dialogue avec les étudiants pour cerner les activités/interventions permettant d'améliorer le climat d'étude. »

Aussi, deux rencontres ont déjà eu lieu à l'automne 2019 entre la direction de programme et les étudiants. Celles-ci seront poursuivies sur une base annuelle et plus régulièrement au besoin, par exemple à la demande des représentants étudiants.

**Résultats escomptés**

Ce dialogue permettra d'entretenir une communication régulière avec les étudiants. Leur sentiment d'appartenance sera renforcé et le climat d'étude plus agréable.

**A-6.2 : Mettre en place, en collaboration avec l'association étudiante, un calendrier régulier d'activités et des opportunités d'échanges visant à briser l'isolement des étudiants.**

Les étudiants ont suggéré que soient mis en place des activités de partage d'expériences, des parrainages, des forums d'échanges et des comités d'accueil, en étroite collaboration avec l'association étudiante. La faculté organise déjà de telles activités et en supporte certaines. Nous structurerons néanmoins le tout dans un cadre plus explicite et calendaire afin de faciliter la participation des étudiants à ces occasions. Les ateliers prévus à l'action 5.3 seront inclus dans ce calendrier.

**Résultats escomptés**

Ces activités et opportunités d'échanges permettront de soutenir la vie facultaire et ainsi d'accroître le climat d'étude et le sentiment d'appartenance des étudiants. Elles favoriseront aussi les contacts entre étudiants, leur réseautage, contribuant ainsi à briser leur sentiment d'isolement.

**R7 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer l'encadrement des étudiants.**

**A-7.1 : Instituer l'usage du plan de collaboration obligatoire dès l'admission pour tous les étudiants et s'assurer qu'il soit révisé chaque année.**

Les professeurs de la FSI auront à se familiariser avec le plan de collaboration proposé par la FESP et devront l'utiliser dans l'accompagnement des étudiants pour assurer l'engagement réciproque entre directeur/codirecteur – étudiant. Les assemblées de professeurs serviront cet objectif. Ce plan de collaboration sera arrimé au plan de progression déjà proposé à la FSI.

**Résultats escomptés**

Selon la FESP, ainsi que la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat, le plan de collaboration facilitera la progression des étudiants selon les délais prévus, permettra la mise en place d'une organisation de travail productive et clarifiera les attentes et les responsabilités de chacun.

### **A-7.2 : Préciser le rôle, la composition et le moment de création du comité d'encadrement de l'étudiant.**

L'encadrement et les exigences en regard de la formation du comité de thèse sont variables, notamment dû au fait qu'il existe certaines inégalités dans les mécanismes d'encadrement. Un comité d'encadrement sera mis en place suivant les recommandations et modalités de la FESP. Il sera rappelé à tous, professeurs et étudiants, le rôle de ce comité, la manière de le composer dans le temps prévu des études, et ce qu'il implique dans l'évaluation des travaux de l'étudiant. Cette action s'inscrit en lien avec la suggestion S2 du CIEP.

#### ***Résultats escomptés***

Cette mesure permettra d'uniformiser le rôle du comité d'encadrement, ce qui aidera à diminuer la perception d'inégalité chez les étudiants. Elle favorisera également le soutien de l'étudiant dans son cheminement, ce qui l'aidera à progresser plus rapidement.

### **A-7.3 : Accroître le mentorat à l'encadrement pour les nouveaux professeurs.**

Dans les 5 dernières années, plusieurs nouveaux professeurs ont été embauchés suite à des départs à la retraite. Afin de mieux les accompagner dans leur rôle de directeur de recherche, la FSI favorisera des codirections lors des premières expériences d'encadrement. De plus, la révision du rôle et de la composition du comité d'encadrement aidera à soutenir les professeurs dans l'encadrement des étudiants. Les nouveaux professeurs seront également encouragés à participer aux formations de la FESP sur l'encadrement.

#### ***Résultats escomptés***

Ces mesures aideront à améliorer les capacités d'encadrement des professeurs et à impliquer les jeunes professeurs dans des directions d'étudiants. Elles augmenteront la satisfaction des étudiants en regard de leur direction.

## **R8 - Que l'on mette en place des mesures visant à réduire la durée des études.**

Plusieurs actions proposées dans les pages précédentes, en lien avec les recommandations 1 à 7, aideront à réduire la durée des études. Par exemple, des actions permettront de diminuer les changements de directeur de recherche en cours de cheminement, ce qui constituait un facteur identifié comme ralentissant la durée des études. De même, des actions aideront à améliorer les compétences des étudiants au niveau de l'anglais, favorisant ainsi une compréhension meilleure et plus rapide des textes à lire dans les séminaires de doctorat et de la littérature scientifique associée à leur projet de thèse. D'autres actions permettront d'accroître les capacités des étudiants en recherche et les prépareront à réaliser plus rapidement leurs examens doctoraux. Celles en lien avec l'examen doctoral prospectif joueront ici un grand rôle dans la mesure où elles permettront à l'étudiant de déposer plus rapidement une version aboutie auprès d'un comité d'éthique. Enfin, les mesures visant à rendre obligatoire l'usage du plan de collaboration et à rappeler l'opportunité de constituer un comité d'encadrement, permettront d'agir en ce même sens.

## **R9 - Que l'on s'assure que les enseignants se concertent pour assurer la cohérence de la formation.**

### **A-9.1 : Organiser des journées d'échanges entre professeurs sous forme de lac-à-l'épaule.**

Cette action a déjà été réalisée. Trois journées de discussion ont eu lieu le 19 août ainsi que les 28 et 29 octobre 2019. Ces journées ont permis aux professeurs d'échanger sur le programme de doctorat, sur les actions à privilégier, leurs retombées et leurs révisions éventuelles.

#### **Résultats escomptés**

La cohérence de la formation des étudiants inscrits dans le programme sera plus grande et sera réfléchiée par l'ensemble du corps professoral.

### **A-9.2 : Offrir des occasions d'échanges entre professeurs sur la formation au doctorat en sciences infirmières, de manière structurée et régulière.**

Outre les journées de lac-à-l'épaule réalisées précédemment, d'autres occasions d'échanges seront répétées au cours de l'application de ce plan d'action, puis maintenues régulièrement ensuite. Il a notamment été convenu que les assemblées de professeurs seront utilisées pour poursuivre les discussions amorcées. Des comités seront aussi créés pour mener à bien certains travaux découlant notamment de ce plan d'action.

#### **Résultats escomptés**

Ces opportunités d'échanges et de réflexion collective contribueront à maintenir l'implication des professeurs de la FSI autour du programme de doctorat en sciences infirmières, à favoriser entre eux la concertation et la cohérence, et à renforcer le sentiment d'appartenance.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

### **S1 - Que l'on revoie les stratégies de promotion afin de mettre en évidence les forces du programme, les intérêts de recherche des professeurs et leurs publications.**

La promotion du programme auprès d'un large public canadien et international est toujours à l'œuvre. La révision du site Web de la FSI réalisée ces dernières années servait d'ailleurs cette promotion des programmes. Aujourd'hui, de nombreuses mesures sont déjà réalisées, notamment des publications d'informations dans les réseaux sociaux (publications commanditées dans différentes régions du Canada et publications organiques), et des « Web-présentations » du programme auprès de potentiels étudiants de doctorat. Ces initiatives se poursuivront pour permettre de bonifier le recrutement d'étudiants.

#### **AS-1.1 : Revoir les outils de communication utilisés concernant les forces du programme, les intérêts de recherche des professeurs et leurs publications.**

Malgré les initiatives déjà existantes, il a été déterminé de revoir la présentation des informations sur le site Web de la FSI pour la rendre plus attrayante, et de mettre en place des mécanismes pour en assurer la mise à jour régulièrement. Notamment, nous souhaitons rendre plus visibles

les offres de direction de recherche et de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs. L'utilisation des médias sociaux sera aussi revue afin de faire valoir les réalisations des professeurs et des étudiants des cycles supérieurs.

### ***Résultats escomptés***

L'information sera plus facilement accessible, claire et pertinente, notamment pour les candidats étrangers intéressés par le programme. Elle contribuera ainsi à mieux faire connaître le programme et ses enseignants. Une plus grande visibilité du programme de doctorat est ainsi attendue et un plus grand nombre de demandes d'admission est espéré.

### **AS-1.2 : Bonifier la promotion du programme à l'international.**

À ce jour, environ la moitié des étudiants du programme de doctorat provient d'autres pays. La FSI collabore déjà avec Services Web et Recrutement étudiant (SWRE) de l'Université lors de campagnes promotionnelles pour faire connaître le programme de doctorat à l'international. Une fiche s'adressant à des candidats potentiels provenant de la France a déjà été produite par la FSI. D'autres fiches d'informations promotionnelles spécifiques aux pays où la FSI recrute le plus d'étudiants seront développées, notamment pour soutenir le SWRE dans la promotion du programme.

### ***Résultats escomptés***

Cette stratégie permettra d'augmenter le recrutement des candidats étrangers et de faire rayonner la FSI et l'Université sur la scène internationale.

## **S2 - Que l'on s'assure que les étudiants soient bien informés du rôle du comité d'encadrement.**

### **AS-2.1 : Mettre en place un site programme à l'aide de l'application « monPortail » incluant l'information sur le rôle du comité d'encadrement.**

Des travaux ont déjà été amorcés en ce sens. La description du comité d'encadrement y sera déposée après avoir été revue. Cette action s'inscrit en lien avec l'action 7.2 de ce plan d'action.

### ***Résultat escompté***

Tous les étudiants auront accès facilement à la description du rôle du comité d'encadrement.

## **S3 - Que l'on s'assure que les étudiants soient bien informés des professions et employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifiques et professionnels.**

### **AS-3.1 : Renforcer la promotion des activités de formation sur le développement des compétences professionnelles de la FESP**

Bien que la faculté fasse déjà la promotion des activités de formation de développement des compétences professionnelles de la FESP, celle-ci sera renforcée. Ces formations sont très appréciées des étudiants qui y ont participé et elles favorisent le partage d'expériences avec des collègues de différents domaines. Le diagnostic des compétences s'avère très aidant pour permettre aux étudiants d'identifier, dès le début du programme, des professions et employeurs potentiels.



### ***Résultats escomptés***

Cette stratégie permettra de favoriser le partage d'expériences professionnelles ainsi que l'identification des professions et employeurs potentiels.

#### **AS-3.2 : Réviser les stratégies de promotion des professions et employeurs potentiels en collaboration avec le SPLA.**

De plus, le Service de placement de l'Université Laval (SPLA) propose chaque année une journée carrière spécifique à la FSI, pour les 3 cycles. La liste des employeurs potentiels participant à cette journée sera revue pour tenir compte des besoins spécifiques du 3<sup>e</sup> cycle et de s'assurer de la participation des milieux scientifiques et professionnels pertinents. Des discussions ont aussi été amorcées avec le SPLA pour organiser une activité annuelle de promotion des diverses professions et employeurs, notamment en invitant des personnes diplômées d'un doctorat en sciences infirmières qui occupent des postes autres que dans les milieux universitaires à livrer leur expérience et à échanger avec les étudiants.

Cette activité permettra aussi au SPLA d'offrir différentes formations aux étudiants, par exemple sur le réseautage, l'application à des bourses ou l'élaboration d'un curriculum vitae. Ces différentes activités seront développées en collaboration avec l'association étudiante.

### ***Résultats escomptés***

Ces stratégies permettront de mieux informer les étudiants sur les professions et employeurs potentiels et de favoriser leur réseautage.

## 5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsables
<b>R1 - Que l'on revioie le processus de sélection du directeur de recherche.</b>			
A-1.1	Encourager davantage les échanges entre les candidats et les professeurs avant l'admission	H2021 (prochaine année d'admission)	Directeur de programme Comité de programme
A-1.2	Mettre en place un processus de suivi favorisant la pérennité du jumelage étudiant-directeur	Déjà fait En continu	Directeur de programme
<b>R2 - Que l'on améliore le suivi lié aux exigences de la langue anglaise et aux mesures complémentaires permettant aux étudiants de les atteindre.</b>			
A-2.1	Vérifier la maîtrise de la langue anglaise avant l'admission et encourager la poursuite de cours de langue au besoin	A2021	Directeur de programme Comité de programme Professeurs responsables des séminaires doctoraux
<b>R3 - Que l'on ajoute un cours de méthodologie de la recherche dans la formation</b>			
A-3.1	Mettre en place une scolarité préparatoire qui permettra aux étudiants d'avoir les acquis nécessaires pour entrer dans la scolarité doctorale	A2021	Directeur de programme, Professeurs et comité de programme
A-3.2	Élaborer un cours obligatoire de méthodologie de la recherche	Développement pédagogique : H2021-A2021. Mise à l'horaire : H2022	Directeur de programme, Professeurs et comité de programme Doyenne
A-3.3	Proposer une scolarité plus dynamique et cohérente à partir des 3 cours actuels et des crédits de méthodologie ajoutés	Développement pédagogique : H2021-É2021. Offre modifiée : A2021	Directeur de programme Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche Comité de programme Professeurs impliqués

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsables
<b>R4 - Que l'on s'assure que les étudiants ont une formation adéquate en communication scientifique.</b>			
A-4.1	Structurer l'offre de formation et les occasions d'apprentissage sur la communication scientifique.	Développement de l'offre : A2020 à É2021. Présentation de l'offre finalisée : A2021.	Directeur de programme Professeurs Association étudiante de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles Doyenne
<b>R5 - Que l'on revoie les volets rétrospectif et prospectif de l'examen de doctorat.</b>			
A-5.1	Mieux préparer tous les étudiants à l'examen rétrospectif de doctorat.	Grille d'évaluation formalisée : H2021. Préparation à l'examen finalisée : année académique 2021-2022.	Directeur de programme Comité de programme
A-5.2	Demander une version plus aboutie du protocole de recherche lors de l'examen prospectif de doctorat.	H2021-É2021	Directeur de programme Comité de programme
A-5.3	Proposer des activités permettant d'accompagner les étudiants dans l'élaboration de leur recherche doctorale	Préparation à l'examen finalisée pour l'année académique 2021-2022.	Directeur de programme Comité de programme Professeurs Vice-doyenne aux études supérieures Doyenne
<b>R6 - Que l'on mette en place des moyens pour améliorer le sentiment d'appartenance et favoriser l'intégration des étudiants.</b>			
A-6.1	Organiser des rencontres avec les étudiants afin d'améliorer le sentiment d'appartenance et de favoriser l'intégration des étudiants	A2019 Réalisé	Directeur de programme Vice-doyenne aux études supérieures
A-6.2	Mettre en place, en collaboration avec l'association étudiante, un calendrier régulier d'activités et des opportunités d'échanges visant à briser l'isolement des étudiants.	A2019 En continu	Directeur de programme Association étudiante Secteur des communications

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsables
<b>R7 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer l'encadrement des étudiants.</b>			
A-7.1	Instituer l'usage du plan de collaboration obligatoire dès l'admission pour tous les étudiants et s'assurer qu'il soit révisé chaque année.	A2019 En continu	Directeur de programme Assemblée des professeurs Vice-doyenne aux études supérieures et FESP
A-7.2	Préciser le rôle, la composition et le moment de création du comité d'encadrement de la thèse.	Selon l'agenda de la FESP	Directeur de programme Comité de programme Vice-doyenne aux études supérieures et FESP
A-7.3	Accroître le mentorat à l'encadrement pour les nouveaux professeurs.	A2020 En continu	Doyenne Vice-doyenne aux études supérieures Directeur du programme
<b>R8 - Que l'on mette en place des mesures visant à réduire la durée des études.</b>			
	Plusieurs actions déjà énumérées contribuent à cette recommandation : notamment les actions en lien avec les recommandations R1, R2, R3, R4, R5 et R7.		
<b>R9 - Que l'on s'assure que les enseignants se concertent pour assurer la cohérence de la formation.</b>			
A-9.1	Organiser des journées d'échanges entre professeurs sous forme de lac-à-l'épaule.	Journées réalisées. É2019 – A2019	Doyenne Vice-doyenne aux études supérieures Directeur de programme
A-9.2	Offrir des occasions d'échanges entre professeurs sur la formation au doctorat en sciences infirmières, de manière structurée et régulière.	En continu	Doyenne Vice-doyenne aux études supérieures Directeur de programme Assemblée des professeurs

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsables
<b>S1 - Que l'on revoie les stratégies de promotion afin de mettre en évidence les forces du programme, les intérêts de recherche des professeurs et leurs publications.</b>			
AS-1.1	Revoir les outils de communication utilisés concernant les forces du programme, les intérêts de recherche des professeurs et leurs publications.	H2019 En continu	Directeur de programme Secteur des communications Agente de recherche et de planification
AS-1.2	Bonifier la promotion du programme à l'international avec le soutien du Bureau du recrutement.	En continu	Directeur de programme Secteur des communications Agente de recherche et de planification
<b>S2 - Que l'on s'assure que les étudiants soient bien informés du rôle du comité d'encadrement.</b>			
S-2.1	<b>Mettre en place un site programme à l'aide de l'application « monPortail ».</b>	En cours de réalisation. En fonction H2021	Directeur de programme Conseillère pédagogique
<b>S3 - Que l'on s'assure que les étudiants soient bien informés des professions et employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec les milieux scientifiques et professionnels.</b>			
AS-3.1	Renforcer la promotion des activités de formation sur le développement des compétences professionnelles de la FESP	A2020	Directeur de programme Professeurs
AS-3.2	Réviser les stratégies de promotion des professions et employeurs potentiels en collaboration avec le SPLA.	A2020 En continu.	Directeur de programme Secteur des communications Agente de recherche et de planification

Les actions proposées seront également mises en œuvre avec le soutien du comité de suivi de l'évaluation institutionnelle du programme de 3<sup>e</sup> cycle en sciences infirmières formé de professeurs de la faculté.

## 6. Remerciements

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, à commencer par monsieur Jean-François Desbiens, ancien directeur du programme de doctorat en sciences infirmières, et Nicolas Vonarx qui occupe

actuellement ce poste. Elle remercie madame Maria Cécilia Gallani, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, les membres du comité de programme, ainsi que madame Annick Jaton, adjointe au vice-recteur du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, pour son accompagnement indéfectible fourni tout au long de ce processus d'évaluation. Elle tient également à transmettre tous ses remerciements aux évaluateurs externes, messieurs Sean Clarke, de la New York University, et Robert Bilterys, de l'Université du Québec en Outaouais, pour leurs commentaires des plus judicieux. Bien entendu, ce rapport n'aurait pas pu avoir lieu sans la précieuse collaboration des professeurs, des étudiants et des diplômés du programme.

Finalement, elle tient à souligner tout particulièrement l'aide précieuse de madame Claire Belzile, conseillère à la gestion des études, et madame Cindy Asselin, agente de gestion des études, dans la rédaction et la révision du présent document, ainsi que l'apport de mesdames Zineb Oumoussa, chargée de communication, Marylène Tessier, agente de recherche et de planification, et Nadine Tremblay, conseillère en développement de la recherche.

**Mireille Lavoie, doyenne**  
**Faculté des sciences infirmières**